

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le 04 FEV. 2025
ID : 089-218902658-20250129-202510-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Yonne
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2025-10
Séance du 29 janvier 2025

Afférent au Conseil	: 15	Pouvoirs	: 4
En exercice	: 13	Absents excusés	: 4
Présents	: 08	Absents	: 1
Date de convocation	: 22/01/2025	Date d'affichage	: 22/01/2025

L'An deux mil vingt-cinq, le mercredi 29 janvier à 19h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Etaient présents Dominique TORCOL - Audrey BON - Pierre Alain BOURDILLON - Arlette COURTY - Christian DOUSSOT - Marie-Christine GAULUET - Vincent MICHELET - Valérie PERON

Absents excusés:

Philippe BALANÇON donne pouvoir à Dominique TORCOL
Jérôme DUHANOT donne pouvoir à Vincent MICHELET
Brigitte DURY donne pouvoir à Marie-Christine GAULUET
Gil GONDET donne pouvoir à Arlette COURTY

Absents : Joao PEREIRA DE MOURA

Secrétaire de séance: Valérie PERON

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

Objet : Rémunération Mission - Agent recenseur

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

D'affecter un montant de 700,00 € brut par agent recenseur, pour cette mission
Au total un budget de 1 400,00 € pour les deux agents en mission sur la commune.

DIT que cette dépense sera prévue au budget 2025

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après 04 FEV. 2025
Dépôt en Préfecture
Publication ou notification 04 FEV. 2025



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Dominique TORCOL